

SOMMAIRE

Définition	4
Qu'est-ce que Paylib entre amis ?.....	4
Quel est l'avantage du virement SEPA via Paylib entre amis par rapport au virement SEPA effectué sans utiliser ce service ?	4
Quelle est la différence entre un virement via Paylib entre amis et un virement SEPA effectué sans utiliser ce service ?	4
Quelles sont les banques qui proposent le service Paylib entre amis ?.....	4
Comment fonctionne Paylib entre amis ?	4
Quelle est la différence entre Paylib sans contact et Paylib entre amis ?.....	5
Périmètre du virement via Paylib entre amis	5
Quels virements peut faire le Client via Paylib entre amis ?	5
Comment s'effectue un virement via Paylib entre amis ?	5
Un virement via Paylib entre amis est-il possible vers n'importe quel numéro de téléphone mobile ?	5
Le Client peut-il utiliser Paylib entre amis pour virer de l'argent à l'étranger?.....	6
Vers quels bénéficiaires le Client peut-il faire des virements via Paylib entre amis?	6
Quelles sont les conditions pour qu'un mineur ou une personne protégée active Paylib entre amis ?.....	6
Y-a-t-il une limite au montant d'argent que le Client peut envoyer via Paylib entre amis?... 6	6
A partir de quels comptes le Client peut-il faire des virements via Paylib entre amis ?.....	6
Le cotitulaire d'un compte joint peut-il activer Paylib entre amis sur ce compte ?.....	6
Fonctionnement du service Paylib entre amis.....	7
Comment faire si le Client ne souhaite pas utiliser le service Paylib entre amis ?	7
Paylib entre amis permet-il de payer un commerçant en magasin ou de régler des achats en ligne ?	7
Comment le Client peut-il accéder au service Paylib entre amis ?	7
Comment le Client effectue-t-il un virement via Paylib entre amis ?	7
Comment le Client reçoit-il un virement via Paylib entre amis ?	7
Le Client peut-il utiliser les numéros de téléphone enregistrés dans les contacts de son mobile ?	8
Quel est l'identifiant Paylib entre amis du Client ?	8
Sous quel délai les fonds sont-ils disponibles sur le compte du Client avec Paylib entre amis ?	8
Le SMS que le Client reçoit l'informe de l'exécution du virement et de son délai de mise à disposition.	8

Si le Client dispose déjà du service et que l'émetteur du virement via Paylib entre amis dispose du virement SEPA Instantané, alors il reçoit les fonds sous un délai de 10 secondes (jusqu'à 20 secondes en cas de difficultés exceptionnelles de traitement).	8
Dans le cas contraire, son compte sera crédité sous un délai d'1 à 2 jours ouvrables (délai habituel du virement entre deux banques).....	8
Que faire si le virement SEPA instantané vers mon bénéficiaire connu de Paylib et dont la banque accepte les IP n'est pas exécuté ?	8
En cas d'incident de fonctionnement du dispositif de virement SEPA Instantané, le virement émis via Paylib vers un bénéficiaire connu de Paylib et dont la banque accepte les IP n'est pas exécuté. Le Client en est informé par SMS ?	8
Dans le cas contraire, son compte sera crédité sous un délai d'1 à 2 jours ouvrables (délai habituel du virement entre deux banques).....	Erreur ! Signet non défini. 9
Quelle est l'incidence si un Client active le service Paylib entre amis via une autre Banque ?	9
Le Client peut-il annuler un ordre de virement enregistré via Paylib entre amis ?	9
Comment désactiver le service Paylib entre amis ?	9
Le Conseiller a-t-il la possibilité d'activer/désactiver Paylib entre amis via Mysys ?	9
Comment changer les coordonnées bancaires enregistrées lors de l'activation Paylib entre amis ?	9
Quelle incidence si le Client réalise un virement via Paylib entre amis vers un téléphone erroné ?	10
Pourquoi le client reçoit un virement via Paylib entre amis sans activer le service via l'application ?	10
Que faire si le Client n'a pas reçu les fonds associés au virement via Paylib entre amis ? ..	10
Que faire si le Client a activé Paylib entre amis et change de numéro de téléphone mobile ?	10
Qu'est-ce que la "référence de transfert" associée à Paylib entre amis ?	10
Sécurité et protection.....	11
Comment être sûr que le site Paylib entre amis est bien sécurisé ?	11
Est-ce que le virement via Paylib entre amis est sécurisé ?	11
Quels sont les plafonds intégrant le montant du virement Paylib entre amis ?	11
Quels sont les contrôles réalisés lors de la réalisation d'un virement Paylib entre amis ? ..	11
Les données personnelles du Client sont-elles protégées lors d'un virement via Paylib entre amis ?	12
Quelles précautions doit prendre le Client en utilisant Paylib entre amis ?	12
Exécution de l'opération	12
Sous quel délai le virement via Paylib entre amis est-il exécuté ?	12
Quand les fonds sont-ils déposés sur le compte du bénéficiaire du virement via Paylib entre amis ?	12
Le Client est-il informé de la bonne réalisation de son virement via Paylib entre amis ? ...	13
Comment apparaît le virement via Paylib entre amis dans les opérations du Client ?	13

Tarification	13
Le service Paylib entre amis est-il facturé ?	13

Définition

Qu'est-ce que Paylib entre amis ?

Paylib entre amis est un service permettant d'effectuer un virement SEPA vers le compte bancaire d'un bénéficiaire en ne connaissant que son numéro de téléphone mobile.

Quel est l'avantage du virement SEPA via Paylib entre amis par rapport au virement SEPA effectué sans utiliser ce service ?

Avec le virement via Paylib entre amis, il suffit de connaître le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire. Le Client peut immédiatement initier un virement, dans la limite de 300€, vers son bénéficiaire depuis son application bancaire mobile Caisse d'Epargne Banque/Banxo. Paylib entre amis lui permet d'effectuer des virements, facilement et rapidement.

Avec le virement SEPA effectué sans utiliser ce service, le Client peut effectuer des virements de montants plus importants mais il doit au préalable enregistrer les coordonnées bancaires (IBAN) de son bénéficiaire.

Quelle est la différence entre un virement via Paylib entre amis et un virement SEPA effectué sans utiliser ce service ?

Pour un virement effectué sans utiliser ce service, le Client doit avoir l'IBAN du compte bancaire du bénéficiaire du virement. Cet IBAN doit être enregistré dans l'espace de banque à distance du Client, avant de pouvoir effectuer un virement à destination de ce bénéficiaire.

Avec Paylib entre amis, il suffit de connaître le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire sans avoir à l'enregistrer au préalable.

L'émission de l'ordre de virement s'effectue donc plus simplement.

Quelles sont les banques qui proposent le service Paylib entre amis ?

Paylib entre amis est proposé par Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Société Générale, BNP Paribas, Banque Postale et bientôt par Crédit Agricole. Seuls, les Clients de ces établissements, ayant activé le service Paylib entre amis, peuvent émettre des virements via Paylib entre amis.

En revanche, nul besoin d'être Client d'un de ces établissements pour recevoir de l'argent via Paylib entre amis. Il suffit juste de détenir un compte bancaire en France ou à Monaco et d'avoir un numéro de téléphone mobile français ou monégasque.

Comment fonctionne Paylib entre amis ?

Paylib entre amis permet d'effectuer un virement SEPA du compte du Client vers celui du bénéficiaire en ne connaissant que son numéro de mobile. Le service repose sur une base de données qui permet la correspondance entre le numéro de téléphone mobile et les coordonnées bancaires (l'IBAN) du bénéficiaire du virement effectué via Paylib entre amis.

Quelle est la différence entre Paylib sans contact et Paylib entre amis ?

Paylib entre amis et Paylib sans contact sont 2 services distincts de Paylib.

Paylib entre amis est un service permettant de réaliser un virement d'un particulier à un particulier en utilisant le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire.

Paylib sans contact est un service de paiement mobile afin de régler les achats chez des commerçants.

Paylib entre amis est disponible à la fois sur Android et IOS alors que Paylib sans contact n'est disponible que sur Android.

Périmètre du virement via Paylib entre amis

Quels virements peut faire le Client via Paylib entre amis ?

Tout virement SEPA occasionnel à exécution immédiate, dans la limite de 300€, le compte et le téléphone du bénéficiaire étant français ou monégasque. Le compte tenu en France est en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'Outre-mer ou dans les Collectivités d'Outre-mer. Paylib entre amis ne permet pas de faire des virements différés ou périodiques.

Si le bénéficiaire est aussi un utilisateur de Paylib entre amis et que sa banque accepte les virements SEPA instantanés, il reçoit les fonds transférés par virement instantané via Paylib entre amis en 10 secondes (délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement) alors que le délai habituel d'exécution d'un virement SEPA Classique entre deux banques est d'1 à 2 jours ouvrables.

Comment s'effectue un virement via Paylib entre amis ?

Le Client effectue le virement via son application bancaire mobile après avoir choisi le service Paylib entre amis dans la rubrique Virements. Le virement via Paylib entre amis est un virement SEPA classique ou Instantané (si le bénéficiaire est connu de Paylib et que sa banque accepte les virements IP) que le Client effectue à partir de son espace de Banque à Distance, via son application bancaire mobile, après avoir choisi le service Paylib entre amis. Ce virement figurera dans ses relevés de compte comme un virement SEPA, mais avec une mention indiquant qu'il a été effectué via Paylib entre amis.

Un virement via Paylib entre amis est-il possible vers n'importe quel numéro de téléphone mobile ?

Le Client peut virer de l'argent vers un numéro de téléphone mobile français et Monégasque. Le téléphone mobile français peut être en France métropolitaine, dans les Départements et Régions d'Outre-mer, dans les Collectivités d'Outre-mer.

Le Client peut-il utiliser Paylib entre amis pour virer de l'argent à l'étranger?

Paylib entre amis permet le virement d'argent uniquement vers des comptes bancaires domiciliés en France ou à Monaco. Le compte tenu en France peut être en France métropolitaine, dans les Départements et Régions d'Outre-mer, dans les Collectivités d'Outre-mer.

Vers quels bénéficiaires le Client peut-il faire des virements via Paylib entre amis?

Le Client peut effectuer des virements via Paylib entre amis vers des bénéficiaires, personnes physiques majeures capables, ainsi que mineures ou majeures protégées autorisées par leur représentant légal. Ces personnes doivent disposer d'un numéro de téléphone mobile français (France métropolitaine, Départements et Régions d'Outre-mer, Collectivités d'Outre-mer) ou Monégasque et d'un compte de dépôt en France (métropolitaine, Départements et Régions d'Outre-mer, Collectivités d'Outre-mer) et Monaco.

Quelles sont les conditions pour qu'un mineur ou une personne protégée active Paylib entre amis ?

Le service Paylib entre amis est ouvert aux personnes mineures ou majeures protégées autorisées par leur représentant légal.

Il est nécessaire que ces personnes disposent de l'application Caisse d'Epargne, détiennent un compte de dépôt Caisse d'Epargne, un téléphone mobile compatible de type « smartphone » fonctionnant avec le numéro de téléphone mobile enregistré auprès de la Banque (« numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées ») et d'un abonnement au service de banque à distance.

Y-a-t-il une limite au montant d'argent que le Client peut envoyer via Paylib entre amis?

Le virement via Paylib entre amis s'effectue dans une limite de 300€ par opération et par jour, à partir de l'application mobile Caisse d'Epargne.

A partir de quels comptes le Client peut-il faire des virements via Paylib entre amis ?

Le service Paylib entre amis permet au Client d'effectuer des virements à partir de ses comptes de dépôt Caisse d'Epargne.

Le cotitulaire d'un compte joint peut-il activer Paylib entre amis sur ce compte ?

Lors de l'activation du service Paylib entre amis, le Client renseigne un de ses comptes de dépôt Caisse d'Epargne dont il est titulaire. Lorsqu'un Client active le service Paylib entre amis, il renseigne son numéro de téléphone mobile et un seul de ses comptes de dépôt Caisse d'Epargne. Le Client ne peut choisir qu'un seul compte de dépôt Caisse d'Epargne dont il est le titulaire. Si le cotitulaire choisit d'associer son compte joint à son numéro de téléphone mobile, alors il ne pourra pas recevoir de virement via Paylib entre amis sur un autre compte (individuel par exemple) dont il est titulaire.

Fonctionnement du service Paylib entre amis

Comment faire si le Client ne souhaite pas utiliser le service Paylib entre amis ?

Le service Paylib entre amis est optionnel. Le Client peut l'activer ou non, et le désactiver à tout moment. La désactivation du service conduira à la suppression de toutes ses données enregistrées pour le fonctionnement du service.

Si le Client n'a pas activé le service Paylib entre amis, un utilisateur de ce service pourra lui adresser un virement via son numéro de téléphone mobile. Il en sera informé par SMS envoyé par Paylib. Il lui sera demandé de se rendre sur le site Paylib ("<https://entreamis.paylib.fr>") dans les 7 jours qui suivent afin de renseigner l'IBAN de son compte de dépôt associé à son numéro de téléphone mobile. A défaut, le virement ne sera pas effectué.

Paylib entre amis permet-il de payer un commerçant en magasin ou de régler des achats en ligne ?

Le virement effectué via Paylib entre amis est réservé à une utilisation entre particuliers pour des virements d'un montant limité. Exemple : remboursements ou petits cadeaux par exemple. Paylib entre amis n'est pas autorisé pour une utilisation vers des professionnels ou des structures du type entreprises, associations et collectivités.

Comment le Client peut-il accéder au service Paylib entre amis ?

Le service est accessible via l'application mobile Caisse d'Epargne, lors d'une opération de virement après avoir souscrit et activé le service. Il lui suffit d'être abonné à la Banque à Distance de la Caisse d'Epargne et de disposer de l'application mobile de la Caisse d'Epargne Banque/Banxo.

Comment le Client effectue-t-il un virement via Paylib entre amis ?

Le Client accède à l'application mobile Caisse d'Epargne et sélectionne le service Paylib entre amis dans la rubrique "Virements" de son application. Si le service n'a pas été activé, il lui sera proposé d'y souscrire et de l'activer avant de pouvoir réaliser un virement via Paylib entre amis.

Comment le Client reçoit-il un virement via Paylib entre amis ?

Pour qu'une personne puisse faire au Client un virement via Paylib entre amis, le Client doit lui Communiquer son numéro de téléphone mobile. Elle n'a pas besoin de disposer de son IBAN.

Si le Client a activé le service Paylib entre amis, les fonds seront alors virés automatiquement sur le compte bancaire qu'il a choisi lors de l'activation du service Paylib entre amis. **En activant le service, le Client bénéficie d'un avantage supplémentaire si l'émetteur du virement est en mesure de lui l'adresser en Virement SEPA Instantané : il recevra ces fonds en une dizaine de secondes (délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement).**

~~Document en attente validation conformité BPCE~~

Dans le cas contraire, il reçoit un SMS lui demandant d'aller sur le site Paylib ("https://entreamis.paylib.fr") dans les 7 jours qui suivent afin de recevoir son argent. Il lui appartiendra alors de communiquer les coordonnées bancaires de son compte de dépôt afin de recevoir l'argent.

Le Client peut-il utiliser les numéros de téléphone enregistrés dans les contacts de son mobile ?

Le Client peut utiliser un numéro de téléphone enregistré dans les contacts de son smartphone si c'est un numéro français ou Monégasque.

Quel est l'identifiant Paylib entre amis du Client ?

Le numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées déclaré auprès de sa Caisse d'Epargne est son identifiant Paylib entre amis. Ce même numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées permet de l'identifier et de lui adresser un virement via Paylib entre amis.

Sous quel délai les fonds sont-ils disponibles sur le compte du Client avec Paylib entre amis ?

Le SMS que le Client reçoit l'informe de l'exécution du virement et de son délai de mise à disposition.

Si le Client dispose déjà du service et que l'émetteur du virement via Paylib entre amis dispose du virement SEPA Instantané, alors il reçoit les fonds sous un délai de 10 secondes (jusqu'à 20 secondes en cas de difficultés exceptionnelles de traitement).

Dans le cas contraire, son compte sera crédité sous un délai d'1 à 2 jours ouvrables (délai habituel d'exécution d'un virement SEPA classique entre deux banques).

Que faire si le virement SEPA instantané vers mon bénéficiaire connu de Paylib et dont la banque accepte les IP n'est pas exécuté ?

En cas d'incident de fonctionnement du dispositif de virement SEPA Instantané, le virement émis via Paylib vers un bénéficiaire connu de Paylib et dont la banque accepte les IP n'est pas exécuté. Le Client en est informé par un message d'erreur de son application mobile.

Le Client peut désactiver les virements SEPA Instantanés via son application mobile Caisse d'Epargne, rubrique « Paramètres et infos légales », puis émettre de nouveau son virement via Paylib entre amis. Le virement ainsi émis est un virement SEPA classique ; le bénéficiaire reçoit les fonds en 1 à 2 jours ouvrés.

Le Client doit ensuite réactiver les virements SEPA Instantanés via son application mobile Caisse d'Epargne, rubrique « Paramètres et infos légales » pour pouvoir de nouveau émettre des virements SEPA instantanés.

Quelle est l'incidence si un Client active le service Paylib entre amis via une autre Banque ?

Le Client ayant activé Paylib entre amis, le virement est effectué vers le dernier compte IBAN que le Client a déclaré et associé à son numéro de téléphone. S'il ne reçoit plus rien sur son compte Caisse d'Epargne, alors le virement via Paylib entre amis a été effectué vers son autre banque. S'il souhaite que son compte à la Caisse d'Epargne soit utilisé plutôt que celui de son autre banque, il lui suffit de désactiver le service, puis de le réactiver en sélectionnant son compte de dépôt Caisse d'Epargne, via la rubrique Paylib entre amis dans la rubrique "Paramètres" de son application mobile Caisse d'Epargne Banque/Banxo.

Le Client peut-il annuler un ordre de virement enregistré via Paylib entre amis ?

Un virement via Paylib entre amis est traité immédiatement. Une fois la demande de virement validée, elle sera donc exécutée et le Client ne peut plus l'annuler.

Pour obtenir un remboursement de la somme créditée sur le compte de son bénéficiaire, il doit le contacter afin de lui demander de le rembourser.

Comment désactiver le service Paylib entre amis ?

A tout moment, le Client peut désactiver le service Paylib entre amis via la rubrique "Paramètres" de son application mobile Caisse d'Epargne. Cette action conduit à la suppression de toutes ses données enregistrées pour le fonctionnement de son service. Cette désactivation vaut résiliation du service. A tout moment, il pourra réactiver le service via cette même rubrique "Paramètres" ou lorsqu'il demandera à réaliser un virement via Paylib entre amis via son application mobile.

Le Conseiller a-t-il la possibilité d'activer/désactiver Paylib entre amis via Mysys ?

Le service Paylib entre amis est disponible uniquement sur l'application mobile Caisse d'Epargne Banque/Banxo. Seul le Client peut activer/ désactiver le service Paylib entre amis via son application mobile Caisse d'Epargne. Le Conseiller ne peut pas agir via Mysys.

Comment changer les coordonnées bancaires enregistrées lors de l'activation Paylib entre amis ?

Pour changer les coordonnées bancaires, le Client doit désactiver puis réactiver le service Paylib entre amis via son application mobile Caisse d'Epargne. Lors de l'activation du service, le Client a choisi d'associer son numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées à l'un de ses comptes de dépôt Caisse d'Epargne. Pour en changer, il lui suffit de désactiver le service via la rubrique Paylib entre amis dans "Paramètres" de son application mobile Caisse d'Epargne, puis de le réactiver en retenant un autre de ses comptes Caisse d'Epargne.

Quelle incidence si le Client réalise un virement via Paylib entre amis vers un téléphone erroné ?

Lors de la saisie de l'ordre de virement, le Client doit vérifier le numéro de téléphone mobile de son destinataire avant de valider le transfert. La responsabilité de sa Caisse d'Epargne ne saurait être engagée s'il effectue un virement vers un numéro de mobile ne correspondant pas à celui de son bénéficiaire.

Pourquoi le client reçoit un virement via Paylib entre amis sans activer le service via l'application ?

Si le Client n'a pas activé le service via l'application mobile Banque ou Banxo, les coordonnées bancaires utilisées sont celles communiquées par le Client sur le site de Paylib.

Il appartient au Client d'aller sur le site de Paylib ("<https://entreamis.paylib.fr>") et de cliquer sur le lien "se désinscrire" en bas d'écran. En passant par le site de Paylib, ses coordonnées bancaires peuvent être conservées pendant 3 mois si le Client retient l'option lors de la récupération des fonds via ce site.

Que faire si le Client n'a pas reçu les fonds associés au virement via Paylib entre amis ?

Le Client doit vérifier que le compte indiqué dans le SMS de confirmation est correct. Dans l'affirmative, le Client doit se rapprocher de l'utilisateur qui a effectué un virement via Paylib entre amis afin qu'il contacte sa banque pour clarifier la situation.

Que faire si le Client a activé Paylib entre amis et change de numéro de téléphone mobile ?

Si le Client change de numéro de téléphone mobile, il doit le signaler à sa Caisse d'Epargne afin qu'elle remplace l'ancien numéro de téléphone mobile. En effet, le numéro de mobile pour opérations sécurisées que le Client a fourni à sa Caisse d'Epargne est son identifiant Paylib entre amis.

Il lui suffira alors d'accéder au service Paylib entre amis afin que ce nouveau numéro de téléphone mobile soit mis à jour automatiquement. Il sera alors informé par SMS et email (si le Client a fourni son adresse email à sa Caisse d'Epargne) de la réalisation de cette modification.

Qu'est-ce que la "référence de transfert" associée à Paylib entre amis ?

Cette référence identifie le virement que le Client a effectué via Paylib entre amis. Elle lui sera rappelée dans les messages de confirmation de l'opération qui lui seront adressés et également sur son relevé de compte.

Elle sera communiquée par SMS à son bénéficiaire non utilisateur de Paylib qui en aura besoin pour récupérer ses fonds via le site de Paylib entre amis. Cette référence a une durée de validité de 7 jours pour son bénéficiaire. Passé ce délai, il n'aura plus la possibilité de recevoir

~~Document en attente validation conformité BPCE~~

les fonds. Le compte bancaire du Client émetteur ne sera pas débité et il en sera informé par SMS et email (si le Client a fourni son adresse email à sa Caisse d'Epargne).

Sécurité et protection

Comment être sûr que le site Paylib entre amis est bien sécurisé ?

Ce site est sécurisé et fait apparaître un cadenas dans la barre d'adresse du navigateur utilisé. Son adresse est : <https://entreamis.paylib.fr>

Si le bénéficiaire n'a pas activé le service Paylib entre amis, il recevra un SMS l'invitant à aller sur le site Paylib entre amis afin de renseigner l'IBAN de son compte de dépôt pour recevoir son argent.

Est-ce que le virement via Paylib entre amis est sécurisé ?

Une authentification forte sera demandée au Client afin de valider chaque opération via Paylib entre amis.

De plus, l'accès au service Paylib entre amis s'effectue après l'identification et l'authentification du Client sur son application mobile Caisse d'Epargne.

Quels sont les plafonds intégrant le montant du virement Paylib entre amis ?

Lorsque qu'un Client réalise un virement Paylib entre amis, le montant ne doit pas dépasser des plafonds par opération, journalier, virements cumulés.

Lorsque qu'un Client réalise un virement Paylib entre amis, le montant du virement ne doit pas dépasser :

- Le plafond par opération de virement Paylib entre amis (plafond à 300 €)
- Le plafond journalier des opérations de virement Paylib entre amis (plafond à 300 €)
- Le plafond des opérations de virements cumulés existants tels que les plafonds journalier et mensuel SCT (paramétrage Caisse d'Epargne).

Quels sont les contrôles réalisés lors de la réalisation d'un virement Paylib entre amis ?

Paylib entre amis est une interface en amont du virement SEPA auquel il est adossé. Les contrôles en vigueur pour les virements SEPA s'appliquent.

Des contrôles sont réalisés systématiquement lors de chaque opération de virement Paylib entre amis :

- Des contrôles liés au solde du compte : les fonds doivent être disponibles sur le compte de dépôt du donneur d'ordre. Le contrôle de provision se fait par rapport au montant du disponible (l'autorisation de découvert est prise en compte).
- Le contrôle lié au plafond de virement. Confère questions « quels sont les plafonds intégrant le virement Paylib entre amis ? »).

Ces contrôles ont lieu aux moments de la demande de virement et de la réalisation du virement SEPA (si Paylib entre amis suspendu 7 jours le temps que le bénéficiaire renseigne ses coordonnées bancaires - IBAN- sur le site Paylib entre amis).

Les données personnelles du Client sont-elles protégées lors d'un virement via Paylib entre amis ?

Les données à caractère personnel que la Caisse d'Epargne peut utiliser lors de l'exécution du service sont protégées et restent confidentielles dans nos systèmes d'information comme dans ceux de nos Partenaires.

Quelles précautions doit prendre le Client en utilisant Paylib entre amis ?

Avant de valider tout ordre de virement, le Client doit s'assurer de l'exactitude du numéro de téléphone mobile du bénéficiaire. Paylib entre amis permet au Client de virer de l'argent à partir du seul numéro de téléphone mobile de son bénéficiaire. Une erreur de numéro de téléphone entraînerait l'envoi des fonds, à tort, à une autre personne.

Exécution de l'opération

Sous quel délai le virement via Paylib entre amis est-il exécuté ?

Si le bénéficiaire est déjà un utilisateur de Paylib entre amis, l'ordre de virement est exécuté immédiatement. **En outre, si la banque du bénéficiaire est en mesure de recevoir des virements SEPA instantanés, alors les fonds seront crédités sur le compte du bénéficiaire par virement instantané via Paylib entre amis en à peine 10 secondes (délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement) au lieu d'1 à 2 jours ouvrables (délai habituel d'exécution d'un virement SEPA classique observé entre deux banques).** Si le bénéficiaire n'a pas déjà utilisé Paylib entre amis, il devra communiquer ses coordonnées bancaires – IBAN - sur le site Paylib entre amis (" <https://entreamis.paylib.fr>") dans les 7 jours qui suivent la réception du SMS l'informant du virement. Une fois ses coordonnées communiquées, le virement est exécuté immédiatement ; le montant est débité du compte du Client. Il est crédité sur le compte du bénéficiaire sous 1 à 2 jours ouvrés, délai habituel d'exécution d'un virement SEPA classique entre deux banques (comme pour un virement immédiat classique effectué sans utiliser le service Paylib entre amis)

Quand les fonds sont-ils déposés sur le compte du bénéficiaire du virement via Paylib entre amis ?

Le délai dépend selon que le bénéficiaire est déjà ou non utilisateur du service Paylib entre amis.

Si le bénéficiaire est déjà utilisateur du service Paylib entre amis et que **sa banque accepte les virement SEPA instantanés**, le virement est exécuté immédiatement et un virement SEPA instantané est émis par la Caisse d'Epargne vers le compte du bénéficiaire. Les fonds sont transférés vers le compte du bénéficiaire en une dizaine de secondes (délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement). Le bénéficiaire est informé de l'exécution de ce virement par SMS émis par Paylib.

~~Document en attente validation conformité BPCE~~

Si le bénéficiaire n'est pas un utilisateur du service Paylib entre amis, il recevra un SMS lui demandant d'aller sur le site Paylib entre amis ("<https://entreamis.paylib.fr>") dans les 7 jours qui suivent afin de communiquer son IBAN et permettre l'exécution du virement. Une fois le virement exécuté, le délai habituel du virement entre deux banques est d'1 à 2 jours ouvrables.

Le Client est-il informé de la bonne réalisation de son virement via Paylib entre amis ?

A chaque virement via Paylib entre amis, la Caisse d'Epargne lui adresse une information sur la bonne fin ou non de son opération. Cette information lui est communiquée par SMS et email (si le Client a fourni son adresse email à sa Caisse d'Epargne).

A partir de son application mobile Caisse d'Epargne, via l'historique, il a aussi la possibilité de suivre l'état d'avancement de l'exécution de son virement.

Comment apparaît le virement via Paylib entre amis dans les opérations du Client ?

Comme tous vos autres virements, il figure sur son relevé de compte et est consultable dans son espace personnel de Banque à Distance. Une indication qu'il a été émis (ou reçu) via Paylib entre amis permet de le distinguer des virements effectués sans utiliser le service.

Tarification

Le service Paylib entre amis est-il facturé ?

Le service Paylib entre amis est gratuit. L'opération de virement est éventuellement facturée selon les conditions tarifaires de sa Caisse d'Epargne.